

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025/ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS

1. Salutations et ouverture

- 1.1 Salutations
- 1.2 Ouverture
- 1.3 Élection des scrutateurs
- 1.4 Constatation du quorum

2. Approbation de l'ordre du jour

3. Approbation du procès-verbal de la 38e Assemblée générale ordinaire du 28 juin 2024

Proposition du Conseil d'administration: approbation

4. Approbation du rapport de gestion et des comptes annuels 2024

- 4.1 Présentation du rapport de gestion 2024
- 4.2 Approbation du rapport de gestion 2024 (à l'exception des comptes annuels)
Le Conseil d'administration propose l'approbation du rapport de gestion 2024 (à l'exception des comptes annuels).
- 4.3 Présentation des comptes annuels 2024
- 4.4 Présentation du rapport 2024 de l'organe de révision
- 4.5 Approbation du bilan et des comptes annuels et prise de connaissance du rapport de l'organe de révision.
Le Conseil d'administration demande de prendre connaissance du rapport de l'organe de révision et d'approuver les comptes annuels 2024.

5. Attribution du résultat de l'exercice

Le Conseil d'administration propose le report à nouveau du déficit de l'exercice.

6. Décharge du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose que décharge lui soit donnée pour l'exercice 2024.

7. Modifications des Statuts

- 7.1 Adaptations en raison des obligations légales (nouveau droit des actionnaires).
- 7.2 Adaptations d'ordre général
- 7.3 Propositions du Conseil d'administration : approbation des modifications

8. Élection du Conseil d'administration

- 8.1 Mutation
Démission: Peter Lerch
- 8.2 Élection annuelle des administrateurs
Le Conseil d'administration propose d'élire tous les administrateurs se présentant à une réélection
- 8.3 Élection annuelle du Président du Conseil d'administration
Le Conseil d'administration propose d'élire Peter F. Amacher comme Président du Conseil d'administration

9. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision pour une période administrative d'une année.

10. Aperçu sur la saison 2025

11. Propositions des actionnaires

Pour autant qu'elles aient été présentées par écrit jusqu'au 18 mai 2025. Les propositions présentées hors de ce délai ne pourront pas être traitées dans le cadre de la présente Assemblée générale.

12. Divers et clôture de l'Assemblée générale

Une petite collation sera offerte à l'issue de l'Assemblée générale



**DFB-Train à vapeur de la ligne
sommitale de la Furka SA**

Documents

Le rapport de gestion et les comptes annuels peuvent être téléchargés dès le 1er juin 2025 depuis notre site Internet sous www.dfb.ch Rubrique «Generalversammlung 2025» ou en utilisant le lien:
<http://www.dfb.ch/fr/stories/generalversammlung-2025>

Le rapport de gestion imprimé peut être commandé par écrit à l'adresse suivante :

DFB SA
Willi Wullschleger
Mattenstrasse 42
5722 Gränichen
ou par E-Mail : aktienbuch@dfb.ch

Droit de vote

Tous et toutes les actionnaires inscrit(e)s au registre des actions du DFB SA au 1er juin 2025 sont autorisés à voter. Les actionnaires qui vendent leurs actions après cette date et jusqu'à la date de l'Assemblée générale ne sont pas autorisés à voter. Le registre des actions reste également fermé pour les nouveaux actionnaires jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Procurations

Les actionnaires qui ne peuvent pas participer personnellement à l'Assemblée générale sont invités à se faire représenter soit par un autre actionnaire (celui-ci ne peut représenter que 10% des actions au maximum, y compris ses propres actions), soit par le représentant indépendant selon art. 639c CO, Monsieur Andreas Aebersold, Kehlenmatt 5, 5712 Beinwil am See ou par E-Mail andi.aebersold@bluewin.ch. L'inscription avec la procuration remplie et signée doivent être retournées au DFB SA au plus tard jusqu'au 12 juin 2025. Sans autre instruction, le droit de vote sera appliqué selon les propositions présentées par le Conseil d'administration.

Décisions

Les décisions ne peuvent être prises que sur les objets figurant dans l'invitation (exceptions selon art. 18 des Statuts). Les propositions des actionnaires à l'attention de la prochaine Assemblée générale peuvent toutefois être présentées pendant toute l'année. Une proposition qui doit être reprise à l'ordre du jour doit cependant parvenir au DFB SA au plus tard 40 jours avant la date de l'Assemblée générale. Si elle parvient plus tard, mais au moins jusqu'au 12 juin 2025, la proposition pourra être traitée mais ne pourra pas faire l'objet d'une décision.